

Compte rendu du CTSD du 7 février 2019 : Préparation de la rentrée 2019 dans les écoles du Bas-Rhin

Le CTSD de ce jour était présidé par Mme Bazzo, IA-DASEN du Bas-Rhin

Le Bas-Rhin est doté de 37 emplois supplémentaires. A la rentrée 2019, l'effectif attendu est de 101.022 élèves, avec une diminution de 215 élèves par rapport à l'année dernière.

1. Prise en compte des évolutions démographiques

Toutes les mesures d'ouvertures et de fermetures sont à découvrir dans le document joint.

2. Poursuite et fin du dédoublement des classes en éducation prioritaire

Dans le Bas-Rhin, la totalité des dédoublements auront été mis en place en 3 années scolaires.

2017	2018	2019
Tous les CP dédoublés en REP+	Tous les CP dédoublés en REP+ Tous les CP dédoublés en REP	Tous les CP dédoublés en REP+ Tous les CP dédoublés en REP
	Tous les CE1 dédoublés en REP+	Tous les CE1 dédoublés en REP+ Tous les CE1 dédoublés en REP
709 élèves concernés	2.594 élèves concernés	3681 élèves concernés

La dotation de 37 emplois que reçoit le département couvre entièrement la poursuite de cette mise en œuvre du dédoublement.

A la rentrée 2019, les écoles concernées seront les suivantes :

Circonscriptions	Ecoles	Postes nécessaires au dédoublement des CP en REP à la rentrée 2018	Postes nécessaires au dédoublement des CE1 en REP à la rentrée 2019
Strasbourg 2	EE JB Schwilgué	3	1
Strasbourg 3	EE Reuss 1	1	1
Strasbourg 3	EE Reuss 2	1	1
Strasbourg 3	EE Stockfeld	2	2
Strasbourg 5	EE Langevin	2	3
Strasbourg 5	EE Perey	2	3
Strasbourg 5	EE Wurtz	1	1
Strasbourg 6	EE Leclerc	3	3
Strasbourg 6	EE Les Pruneliers	3	3
Strasbourg 6	EE Mermoz	2	2
Strasbourg 6	EP Normandie Paul Bert	1	1

Strasbourg 7	EE Foch Menuisiers	3	4
Strasbourg 9	EE Hohberg	3	2
Strasbourg 9	EE Les Romains	3	4
Strasbourg 9	EE Marcelle Cahn	3	2
Strasbourg 9	EE Stoskopf	3	1
TOTAL		36	34

3. Mesures concernant les écoles situées en secteur rural

3.1. Mesures étudiées au long de 2 années scolaires pour les secteurs dits « ruraux isolés, hors influence des pôles »

• Mesures prévues en 2018 et non mises en œuvre à la rentrée 2019 :

Circonscription Vosges du Nord

- RPI ADAMSWILLER / ASSWILLER / BETTWILLER / DURSTEL / REXINGEN : - 1 poste
- RPI LA PETITE PIERRE / PETERSBACH / STRUTH / TIEFFENBACH : - 1 poste

La charte est levée, les postes sont finalement maintenus à la rentrée 2019.

• Mesures prévues en 2018 mises en œuvre à la rentrée 2019 :

Circonscription Vosges du Nord

- RPI OTTWILLER / SIEWILLER / LOHR : Ecole primaire de Siewiller (0670486P) : - 1 poste

• Mesures repoussées à la rentrée 2020 si la baisse des effectifs se confirme :

Circonscription Wissembourg :

- LAUTERBOURG : Ecole élémentaire (0670574K) : -1 poste
- SOULTZ-SOUS-FORETS : Ecole maternelle (0670372R) : -1 poste
- SOULTZ-SOUS-FORETS : Ecole élémentaire (0672008U) : -1 poste
- RPI EBERBACH-SELTZ / OBERLAUTERBACH : -1 poste
- RPI BUHL / HATTEN : -1 poste

Circonscription Vosges du Nord

- DIEMERINGEN : Ecole élémentaire (0670472Z) : - 1 poste
- RPI EYWILLER / ESCHWILLER / WEYER : -1 poste
- RPI VOLKSBERG / WALDHAMBACH / WEISLINGEN : -1 poste

3.2. Fusions d'écoles

Dans le tableau suivant, l'Ecole 1 absorbe l'Ecole 2.

Circonscription	N° UAI	Type	Appellation	Commune	Apport de la fusion pour la décharge de direction
STBG 8	0670961F	E.E.	Jules Verne	NIEDERHAUSBERGEN	+0,25
	0672568C	E.M.	La Coccinelle	NIEDERHAUSBERGEN	
HAGUENAU NORD	0672279N	E.E.		OBERBRONN	+0,25
	0672278M	E.M.		OBERBRONN	
STBG 4	0670319H	E.M.	BAUERNHOF	ECKBOLSHEIM	+0,08
	0670318G	E.M.	VIEUX MOULIN	ECKBOLSHEIM	
OBERNAI	06711241K	E.E.		GRENDELBRUCH	+0,25
	0670239W	E.M.		GRENDELBRUCH	
SELESTAT	0670781K	E.E.		VILLE	/
	0670194X	E.M.		VILLE	

A noter : une fusion expérimentale a été mise en place en cours d'année scolaire 2018/2019 entre les écoles maternelle et élémentaire F. Grussenmeyer de REICSHOFFEN. Le maire et son conseil municipal prendront une décision définitive au printemps pour une éventuelle fusion définitive en septembre 2019. La directrice ayant

accepté de reprendre la gestion administrative des 2 écoles a pu bénéficier d'un ajustement de son temps de décharge.

3.3. Des projets de RPI à confirmer d'ici la rentrée 2019

Circonscription Vosges du Nord

- RPI DIEDENDORF / WOLFSKIRCHEN : projet de RPI avec le RPC de SARREWERDEN
- RPI BISCHHOLTZ / SCHILLERSDORF / MULHAUSEN : projet de RPI avec INGWILLER
- RPI ROSTEIG : projet de RPI avec VOLKSBERG
- RPI OBERSOULTZBACH / WEINBOURG / WEITERSWILLER: projet de RPI avec NIDERSOULTZBACH / UTTWILLER / MENCHHOFFEN
- RPI SILTZHEIM : projet de RPI avec HERBITZHEIM

Circonscription Strasbourg 8

- NORDHEIM : projet de RPI avec les écoles de MARLENHEIM

4. Mesures spécifiques

4.1. Postes RASED

Les postes de maîtres « E » et « G » non pourvus et reversés provisoirement dans l'enveloppe des emplois pour la préparation de la rentrée 2018 sont réimplantés comme postes de RASED. Ci-dessous les postes concernés.

Circonscriptions	Commune	Ecole	Spécialité
Saverne	SAVERNE	EP PU Les Sources	RGA
Strasbourg 1	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	EE PU Libermann	RGA
Strasbourg 1	STRASBOURG	EE PU Meinau	RGA
Strasbourg 2	STRASBOURG	EE PU J-B Schwilgué	RGA
Strasbourg 3	STRASBOURG	EP PU Neuhof	RGA
Strasbourg 5	STRASBOURG	EE PU Marguerite Perey	RGA
Strasbourg 6	SCHILTIGHEIM	EE PU Lec lerc	RGA
Strasbourg 6	SCHILTIGHEIM	EP PU Normandie Paul Bert	RGA
Strasbourg 6	SCHILTIGHEIM	EE PU Les Prunelliers	RGA
Strasbourg 8	VENDENHEIM	EE PU Pierre Pflimlin	RGA
Strasbourg 9	STRASBOURG	EP PU Gustave Stoskopf	RGA
Strasbourg 9	STRASBOURG	EE PU Saint-Thomas	RGA
Strasbourg 11	STRASBOURG	EE PU Rhin	RGA
Strasbourg 2	STRASBOURG	EE PU J-B Schwilgué	MGR
Strasbourg 6	SCHILTIGHEIM	EE PU Lec lerc	MGR
Strasbourg 8	MUNDOLSHEIM	EE PU ETS	MGR
Strasbourg 9	STRASBOURG	EE PU Hohberg	MGR

4.2. Implantation et Réimplantation d'ULIS :

• Trois classes ULIS supplémentaires seront ouvertes à la rentrée 2019 :

Circonscription Strasbourg 5

- Ecole élémentaire Karine (0672009V)

Circonscription Strasbourg 3

- Ecole élémentaire Guynemer II (0670384D)

Circonscription de Molsheim

- Une classe ULIS dans le secteur de Schirmeck, implantation à définir

Circonscription Strasbourg 6

- Une classe ULIS implantée à l'école Sturm (Stbg 11) est transférée à l'école Exen Pire (Stbg 6).

4.3. Réimplantation d'UPE2A

Le poste d'UPE2A implanté à Wasselone (Saverne) est réduit de moitié au profit de l'ouverture d'un demi-dispositif à Mertzwiller (Haguenau Nord).

>>> Le SNUipp-FSU 67 demande un état des lieux précis des UPE2A dans le Bas-Rhin. Nous avons rappelé qu'il existe des circulaires qui fixent un nombre maximal d'élèves à respecter, notamment parce que ces élèves constituent un public tout à fait particulier. Parmi ces enfants certains n'ont jamais été scolarisés auparavant, viennent de pays en conflits, ont un vécu lourd... Par ailleurs, chacun de ces enfants devrait pouvoir bénéficier de 9h de français par semaine.

4.4. Changement de rattachement administratif d'un poste PSY EN

Le poste de psy EN à l'ERPD de Strasbourg est transféré à l'EE Reuss 1 (Strasbourg 3).

5. Changement de libellé pour les circonscriptions du Bas-Rhin à compter de la rentrée 2019

Libellé actuel	Nouveau libellé
Strasbourg1	Strasbourg 1
Strasbourg 2	Strasbourg 2 + Privé
Strasbourg 3	Strasbourg 3
Strasbourg 4	Strasbourg 4
Strasbourg 5	Strasbourg 5
Strasbourg 6	Eurométropole Nord
Strasbourg 7	La Wantzenau - Rhin
Strasbourg 8	Truchtersheim - Kochersberg
Strasbourg 9	Strasbourg 6
Strasbourg 10	Eurométropole Sud - Ouest
Strasbourg 11	Strasbourg 7 + International

6. Informations diverses

Le SNUipp-FSU 67 a demandé un état des lieux des écoles privées sous et hors contrat dans le Bas-Rhin, notamment dans les petites communes où l'État français se désengage en fermant les écoles.

A l'issue de ce CTSD, ce sont 28 emplois non affectés qui restent et qui seront utilisés au mois de juin, afin de tenir compte des inscriptions des élèves et des éventuels dispositifs ou postes spécifiques à implanter pour la rentrée 2019. L'ensemble de ces emplois seront affectés dans les écoles au mois de juin.

VOTE DE FIN DE SEANCE :

Compte-tenu du manque de moyens criants, le SNUipp-FSU vote CONTRE.

L'UNSA et la CFDT s'abstiennent.

Le SNALC-SNE oublie de voter puis finalement s'abstient.